

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d' ANDE (Département de l'Eure – Communauté d'Agglomération Seine Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	10 novembre 2020 – sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
CASE	<u>Sous réserve de la production d'un arrêté du Président de la Communauté d'agglomération Seine Eure</u> déléguant l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n° 193 à ANDE.
SITUATION DU BIEN :	Terrain sur lequel est édifié un garage double, cadastré section B 193 pour une contenance de <u>361 m²</u> , sis route d'Herqueville sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone U au PLU + emplacement réservé n°5 : bassin de rétention eaux pluviales (B 192 et 193)
PROJET :	Création d'un bassin recevant les eaux pluviales.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>07 décembre 2020</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Epoux BRASSARD
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine</i>
IMPUTATION :	Compte n° 924 592 « Route d'Herqueville » Enveloppe projet : 21 000 €

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n°193 à ANDE consentie par la Collectivité titulaire

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

 17 DEC. 2020

Dominique LEPETIT
/FDL

ROUEN le 07 décembre 2020

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie



Signé par Gilles GAL

✓ Signé et certifié par yousign 